PROJET PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU six octobre 2023

Ce projet sera soumis à l'approbation des membres du prochain conseil municipal. Il est diffusé aux membres du conseil et sera joint à la prochaine convocation.

Date de convocation le 2 octobre 2023

Le six octobre deux-mille vingt-trois à dix-neuf heure trente, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de Faverolles en séance publique sous la présidence de M. Patrick OCZACHOWSKI Maire,

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Absent	Donne pouvoir à
OCZACHOWSKI	Patrick	Maire	Х		
CERCLE	Romain	1 ^{er} Adjoint	Х		Arrivé à 20h25
BRUN	Ludovic	2 ^{ème} Adjoint	Х		
AGOSTINO	Valentin	Conseiller	Х		
BERHILI	Mustapha	Conseiller	Х		
BOULERAND	Jean-Marc	Conseiller	Х		
COCQUELET	Laurence	Conseillère	Х		
DESRAY	Jocelyne	Conseillère	Х		
ESNARD	Serge	Conseiller	Х		
FONTAINE	Fany	Conseillère		Х	M. BRUN Ludovic
FROGER	Mehdi	Conseiller	Х		
GONZALEZ	Anne-Sophie	Conseillère	Х		
GREGO	Vianney	Conseiller	Х		
POUILLY	Marie-Cécile	Conseillère	Х		
SIMONET	David	Conseiller		Х	M. BOULERAND Jean-Marc

I - Approbation du compte-rendu du conseil du 20 juin 2023

Deux fautes de frappe sont signalées. Approbation à l'unanimité des présents et représentés.

II - Désignation du secrétaire de séance

Mme GONZALEZ Anne-Sophie est désignée secrétaire de séance

III - Délibération du nombre d'adjoints au Maire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil, que, suite aux élections complémentaires partielles, il convient de redéfinir le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17;

Considérant la délibération n° 15/2020 du 26/05/2020 portant création de 3 postes d'adjoints au Maire ;

Considérant la délibération n° 18/2023 du 20/06/2023 abrogeant les fonctions d'adjoint à M. David SIMONET ;

Considérant les élections complémentaires partielles du 24 septembre et du 01 octobre 2023 ;

Considérant le tableau du Conseil municipal du 01 octobre 2023 ;

Considérant que le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- De supprimer 1 poste d'adjoint au Maire.
- De conserver 2 postes d'adjoints au Maire

IV - Délibération représentants de la commune dans les différents syndicats communaux et intercommunaux

Considérant que suite aux élections complémentaires partielles des 24 septembre et du 01 octobre 2023, il convient de compléter le tableau des représentants de la commune dans les divers syndicats communaux et intercommunaux,

NOMS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
SIVOM Faverolles – les Pinthières	M. Patrick OCZACHOWSKI (Président) Mme Fany FONTAINE (Vice- Présidente) M. Ludovic BRUN M. Romain CERCLE	M. Mustapha BERHILI Mme Laurence COCQUELET M. Mehdi FROGER Mme Marie-Cécile POUILLY
EAUX DE RUFFIN	M. Patrick OCZACHOWSKI	M. Jean-Marc BOULERAND M. Serge ESNARD
SIFAM	M. Patrick OCZACHOWSKI	M. Vianney GREGO
SIE-ELY	M. Romain CERCLE	Mme Anne-Sophie GONZALEZ
CCPEIDF	M. Patrick OCZACHOWSKI	M. Romain CERCLE
SYMVANI	M. Patrick OCZACHOWSKI	
CLECT	M. Patrick OCZACHOWSKI	
EURE-ET-LOIR Ingénierie	M. Patrick OCZACHOWSKI	M. Jean-Marc BOULERAND

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le tableau ci-dessus.

Arrivée de M. romain CERCLE à 20h20

V - points divers

Point personnel communal:

Un des agents techniques qui était en Congé de Maladie Ordinaire (CMO) depuis plusieurs années, est en retraite pour invalidité depuis le 01 octobre 2023. La commune devra s'acquitter du solde de ses congés payés soit 2 345 € Brut. À ce jour, la commune est toujours dans l'attente du règlement du reliquat des indemnités journalières par l'assurance statutaire.

La question du remplacement de l'agent se pose. Plusieurs possibilités s'offrent à nous ;

- Recruter sur le poste actuel à 35h00 (voix de mutation ou direct)
- Recruter un contractuel par le biais de l'association GRACES.

Il convient avant tout, d'étudier les besoins réels de la collectivité. De plus, il est souligné que la commune ne peut conserver plusieurs postes ouverts non pourvus (à ce jour, 2 postes).

Monsieur le Maire propose de faire un point complet de ce qui est réalisé actuellement par les agents communaux et par les entreprises extérieures.

Communication:

L'abonnement à « Panneaux Pocket » va être renouvelé pour 3 ans. 6 mois supplémentaires sont offerts par le prestataire.

PLUi:

Monsieur le maire informe les membres du Conseil, qu'un nouveau PLUi devra être réalisé en commun avec toutes les communes membres de la CCPEIDF. Actuellement notre PLUi ne regroupe que les 12 communes de l'ex CC4V.

Une première réunion de prise de contact et de présentation avec le cabinet CITANOVA qui a été choisi par la CCPEIDF va avoir lieu le 26 octobre à 17h00 en Mairie uniquement avec le Conseil municipal.

D'autres réunions avec les habitants seront organisées par ce même cabinet.

Eglise:

Suite à la visite de l'entreprise Bodet, nous avons reçu un rapport sur les différents travaux à réaliser. À ce jour, un devis d'un montant de 9 058 € HT nous est parvenu concernant le remplacement :

- D'un moteur de volée cloche n° 1
- D'un moteur de volée cloche n° 3
- D'une centrale de commande opus 4 cloches

Mme GONZALEZ demande s'il serait possible de proposer à des étudiants dans le cadre d'un projet de fin d'études de réaliser ces travaux.

De plus, le rapport fait état d'une cloche qui est fendue. Une visite sur place par un technicien devra avoir lieu afin de chiffrer le montant des travaux.

Dates à retenir :

Mardi 17 octobre à 19H30 Conseil municipal Samedi 11 novembre Commémoration du 11 novembre 1918 (horaire à définir) Lundi 18 décembre 14h30 Noël des ainés et des enfants Vendredi 12 janvier 2024 Vœux du Mairie et du Conseil municipal (horaire à définir)

Fin de séance à 21H10